

Fiche de suivi stagiaires 2013

2nd
degré

NOM : Prénom : Nom de jeune fille.....

Adresse :

Code postal..... Ville.....

Téléphone : Portable.....

Courriel :

- Je suis adhérent(e) du SE-Unsa Je désire recevoir de la documentation sur le SE-Unsa
 Je souhaite adhérer* au SE-Unsa, et je joins règlement de 98 € à la fiche de suivi syndical.

* 66% du montant de votre adhésion sont déductibles du montant de l'impôt sur le revenu

→ Type de concours:

- Agrégation CAPES CAPET CAPLP CPE CAPEPS

Discipline :

→ Situation actuelle :

- Fonction publique hospitalière/territoriale Fonction publique d'Etat
 Enseignant contractuel Autre.....

→ Lauréat du concours :

- Externe Interne Réservé Examen Professionnalisé

Académie du concours.....

Rang au concourssur

→ Situation personnelle :

- Rapprochement de conjoint demandé sur l'académie de.....
 Rapprochement de Résidence de l'Enfant
 Travailleur en situation de handicap
 Nombre d'enfants de moins de 20 ans au 1^{er} septembre 2013

→ Option choisie :

- Affectation en académie Report de stage
 Détachement Détachement en qualité de stagiaire
 Recrutement en qualité d'ATER ou de doctorant contractuel
 Affectation dans l'enseignement supérieur : PRAG,PRCE ou CPGE, STS, ...

Vœux	Académie	Ne rien inscrire dans ces colonnes	
1			
2			
3			
4			
5			
6			



Stagiaire

en septembre

2013

SE-UNSA

209 boulevard Saint Germain
75 007 PARIS

01 44 39 23 00

www.se-unsa.org
secteur.formation@se-unsa.org

SE-UNSA

33 bis rue de Carros
33800 BORDEAUX

05 57 59 00 20

<http://sections.se-unsa.org/bordeaux/>
ac-bordeaux@se-unsa.org





Le calendrier

L'envoi des pièces justificatives de votre situation personnelle ou professionnelle doit respecter strictement les délais ci-dessous :

Date	Opération	Envoyer à
Du 2 mai au 16 juin 2013 à minuit	Saisie des vœux d'académies sur Sial pour chaque concours auquel vous êtes admissible.	
21 juin 2013	Date limite d'envoi des pièces justificatives, en cas de demande de correction de la situation professionnelle figurant dans Sial.	DGRH B2-2
	Date limite d'envoi de la demande d'affectation dans la même académie que votre conjoint également lauréat d'un concours	
	Date limite d'envoi des pièces justifiant de la qualité de fonctionnaire , d'enseignant contractuel du 2nd degré, de titulaire du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité, de l'Aménagement du territoire.	
	Date limite d'envoi de la lettre au terme de laquelle les candidats concernés optent pour l'enseignement privé , ainsi que leur contrat d'engagement dans l'enseignement privé, ou de leur agrément.	
Selon discipline, entre le 5 et le 12 juillet	Résultats de votre académie d'affectation	
Dès les résultats de votre affectation en académie	Envoi des pièces justificatives pour : - Rapprochement de conjoints - Mutations conjointes de deux lauréats - Affectation en département d'outre-mer - Titres, diplômes et certificats exigés à la nomination	Rectorat d'affectation
1er septembre 2013	Affectation et nomination dans une académie en qualité de fonctionnaire stagiaire.	



Comment contacter l'administration?

Bureau des affectations et des mutations des personnels du second degré DGRH B2-2, 72, rue Regnault 75243 Paris cedex 13.

Pour toute correspondance : mentionnez « gestion des stagiaires » et précisez votre discipline . Pensez à y joindre une copie de la fiche de synthèse de saisie de vos vœux sur Sial.

LE SE-UNSA Qui sommes-nous ?

Le SE-UNSA, né en 1992, est présent sur tous les territoires (Métropole et Outre-Mer), mais aussi à l'étranger. Il possède des élus aux échelons ministériel, académique et départemental.

Nos adhérents sont issus du 1^{er} et du 2nd degré (enseignants des écoles, des collèges, des lycées généraux techniques et professionnels ; personnels d'éducation et d'orientation).

MES
DROITS

L'INSPECTION

LA TITULARISATION

MA RÉMUNÉRATION

**MA PREMIÈRE
AFFECTATION**

MA RESPONSABILITÉ

Adhérez dès maintenant au SE-Unsa

Nom : Prénom :

Adresse personnelle :

Téléphone fixe : Portable :

Courriel :

Montant de la cotisation stagiaire : 98 €
après déduction aux impôts 33,32 €

Mode paiement : Chèque Paiement fractionné
(formulaire envoyé en retour de ce coupon)

J'adhère au SE-Unsa, date et signature :

À retourner au SE-Unsa, 209 bld St Germain 75007 PARIS

Le montant de l'adhésion est **déductible des impôts à 66%** et vous pouvez opter pour le paiement fractionné, en 10 fois sans frais.

Le barème

Avant la rentrée, l'administration réserve dans chaque académie et pour chaque discipline, des postes pour les stagiaires.

Les affectations inter-académiques sont examinées selon le cumul de points de chaque stagiaire. Voici les éléments qui constituent votre barème :

Critères	Points	Attribution
Rapprochement de conjoints .	150	Sur le premier vœu correspondant à la résidence professionnelle du conjoint ainsi que les académies limitrophes. <i>Plus de détails en page 5</i>
Enfant(s) à charge de moins de 20 ans au 1er septembre 2013.	75	
Rapprochement de la résidence de l'enfant (Situation de garde conjointe ou alternée de parent isolé)	100	Attribution forfaitaire, sur le 1 ^{er} vœu correspondant à l'académie de résidence de l'enfant (ou pour les personnes isolées à l'académie susceptible d'améliorer les conditions de vie de l'enfant) ainsi que sur les académies limitrophes.
Lauréats de l'agrégation .	100	Sur tous les vœux.
Titulaires de la fonction publique territoriale ou hospitalière à l'inscription au concours.	500	Sur le premier vœu qui doit correspondre à la dernière académie d'affectation en tant que titulaire de la fonction publique.
Lauréats Contractuels du second degré public de l'Éducation Nationale, CPE contractuels, COP contractuels, MA garantis d'emploi, MI-SE et AED.	500	Sur le premier vœu qui doit correspondre à l'académie d'exercice à temps complet ou durant les deux dernières à mi-temps – hors congés.
Lauréats des concours réservés ou des examens professionnalisés réservés.	950	Sur le premier vœu qui doit correspondre à l'académie (ou centre de formation COP) où ils ont exercé pendant l'année précédant l'obtention du concours.
Travailleur handicapé et bénéficiaire de l'obligation d'emploi.	1000	Sur le premier vœu.
Rang de classement au concours		
1er décile	150	Sur tous les vœux
2ème décile	135	
3ème décile	120	
4ème décile	105	
5ème décile	90	
6ème décile	75	
7ème décile	60	
8ème décile	45	
9ème décile	30	
10ème décile	15	
Liste complémentaire	0	

www.se-unsa.org

Foire aux infos

Aides financières

Vous pouvez prétendre à l'AIP, aide à l'installation des personnels. Elle contribue à financer, dans le cas d'une location vide ou meublée, vos premières dépenses. Attribuée sous conditions de ressources, son montant peut aller jusqu'à 900 €.

- Chèques-vacances,
- chèques CESU pour la garde d'enfant,
- déduction des frais professionnels aux impôts...

Soyez informé-e, contactez nous :

jeunes@se-unsa.org

Master non validé

Vous gardez le bénéfice du concours pendant un an. Au bout de cette année, si vous détenez toutes les qualifications requises, vous devenez fonctionnaire stagiaire. Sinon, vous perdez le bénéfice du concours au bout de cette année de report.

Si vous souhaitez **recevoir gratuitement** les outils du SE-Unsa, il suffit d'indiquer vos coordonnées à

secteur.formation@se-unsa.org

Le suivi de mon affectation

Le SE-Unsa est un syndicat national, présent dans toutes les académies et tous les départements.

Nos élus dans les commissions académiques et nationales peuvent suivre votre dossier.

Ne restez pas seul-e !

Complétez la fiche de suivi syndical

Je suis bi-admissible

Lors de la saisie de vos vœux, classez par ordre de préférence, les différents concours auxquels vous êtes admissible.

Une fois toutes les admissions prononcées, c'est le choix exprimé en 1ère position qui sera pris en compte, les autres admissions étant définitivement perdues. Après la fermeture de Sial, plus aucune modification n'est possible.

Infos sur le métier



Zoom sur...

ATER et doctorants

> Les conditions

Si vous êtes lauréat de l'agrégation externe, vous pouvez demander le report de votre nomination pour effectuer des études doctorales dans un établissement public français d'enseignement ou dans un organisme public français de recherche. La durée de ce report est d'un an renouvelable deux fois.

> Obligations

Une copie du contrat d'engagement à un poste de **doctorant contractuel ou d'Ater** doit être envoyé à la DGRH avant le 30 novembre 2013.

Vous pouvez saisir au **maximum 6 vœux** entre le 2 mai et le 16 juin, uniquement par internet sur le site Sial.

Une fois terminée, **imprimez la fiche synthèse** qui récapitule les éléments essentiels de votre demande. En cas d'erreur ou de réclamation, vous devrez obligatoirement la fournir.

Vous pouvez être affecté-e dans une académie que vous n'avez pas demandé par **extension**. Consultez le tableau des extensions sur www.se-unsa.org

Un travailleur handicapé bénéficiaire de l'obligation d'emploi bénéficie de 1000 points sur son 1er vœu.

Le certificat du médecin agréé spécialiste du handicap, attestant la compatibilité du handicap avec les fonctions exercées doit être adressé au rectorat d'affectation avant le 30 septembre 2013.

une situation de HANDICAP

le REPORT de stage

> Les conditions

Report de stage au titre des dispositions du décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 :

- un congé de maternité
- un congé parental
- effectuer le service national en tant que volontaire

Autres motifs de report de stage :

- effectuer des études doctorales pour les lauréats de l'agrégation externe
- préparer l'agrégation ; pour les lauréats d'un concours externe sauf CPE
- terminer la scolarité à l'École normale supérieure pour les PLC et PEPS externes
- effectuer un séjour à l'étranger pour tous les lauréats d'un concours externe

> Les obligations

Cette année, saisir l'option « report de stage » sur Sial. Effectuer une nouvelle saisie sur le site Sial au printemps 2014.

mes VOEUX

le rapprochement de CONJOINT

> Les délais

Le mariage ou le Pacs doit être contracté avant le 1er juillet 2013

> Les conditions

Votre conjoint doit obligatoirement exercer une activité professionnelle ou être inscrit au « Pôle emploi ».

> Les pièces justificatives :

- Attestation de l'employeur de votre conjoint indiquant le lieu d'exercice et la nature de l'activité professionnelle ou attestation récente d'inscription au « Pôle emploi » en cas de chômage.
- Justificatif du domicile de votre conjoint : copie d'une facture EDF, quittance de loyer, etc.
- Photocopie du livret de famille.
- Si vous n'êtes ni mariés ni pacsés et que vous avez un enfant : livret de famille ou certificat de grossesse délivré avant le 1er juillet 2013 avec attestation de reconnaissance anticipée.
- Si vous êtes pacsés : l'attestation du tribunal d'instance ou l'extrait d'acte de naissance des deux partenaires portant en marge les mentions du Pacs.

> Conjoint professeur stagiaire :

Deux candidats mariés ou pacsés qui souhaitent être affectés dans la même académie ne peuvent pas bénéficier des bonifications de rapprochement de conjoints.

Ils doivent formuler des vœux identiques adressés par courrier à la DGRH de l'académie souhaitée.



Créteil, Paris et Versailles = une seule et même académie pour ce dispositif.

Aucun vœu mentionné après une académie non limitrophe ne sera bonifié des 150 points.

Date limite d'envoi des justificatifs en page 2.

Mon choix c'est l'Unsa!

